

## Programme de mesures du plan d'action FLEGT

En 2003, l'UE a élaboré le **plan d'action FLEGT** ( *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* - Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux), qui prévoit un train de mesures visant à exclure le bois d'origine illégale du marché, à améliorer l'approvisionnement en bois issu d'une récolte légale et à augmenter la demande de produits bois légaux. Ces mesures concernent notamment les points suivants :

1. Aides aux pays producteurs de bois (*bonne gouvernance, ...*)
2. Commerce du bois
3. Achat public
4. Promotion d'initiatives du secteur privé
5. Finances et investissements
6. Utilisation d'instruments légaux existants
7. Bois de conflit

Pour plus d'informations :

[APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS FORESTIÈRES, GOUVERNANCE ET ÉCHANGES COMMERCIAUX \(FLEGT\)](#)